

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 08 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 03 février 2021)

PRESENTS (es) : **Mesdames :** DESOY Anny, JACQUINET Sybille, DEVILLE Jeannine,
CAILLAT Anne-Marie, GUILLOT-BARBOTIN Michèle
Messieurs : FERY Didier, BINET Christian, PIGER Philippe, LECLERC Guy, LE BOT
Hervé, BOUGY Thomas, BARBOTIN Didier, GILLET Jean-Pierre,
BAUDOU Jérémie, HILMANN Bertrand

ABSENTS (es) : -

Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 03/2021 : **Restauration de l'église : demande de subvention au titre de la DETR 2021**

Délibération n° 04/2021 : **Modification de la carte scolaire**

Restauration de l'église : demande de subvention au titre de la DETR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté du conseil municipal de conserver son patrimoine et de restaurer son église Saint Remi qui date du XII^{ème} siècle,

Considérant le choix de GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES comme maître d'œuvre par délibération n°18/2019 du 27 mai 2019,

Considérant la commission d'appel d'offres du 27 juillet 2020 portant sur le choix des entreprises pour la réalisation des travaux,

Considérant le coût des travaux estimé à 932 155,32 € hors taxes,

Considérant le coût estimé de la maîtrise d'œuvre à 106 900,00 € hors taxes,

Considérant la réalisation des travaux de restauration de l'église, prévue en 3 tranches, distinctes,

Considérant la demande de subvention sollicitée de 56 759.00 HT au titre de la D.S.I.L 2020 pour la tranche 1 correspondant aux lots charpente, couverture et éclairage,

Considérant la non-validité de la demande au vu des crédits alloués,

Après concertation, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- De demander le report du dossier D.S.I.L 2020 au titre de la D.E.T.R 2021 pour un montant de travaux de 56 759.00 € HT, correspondant à la tranche 1 des travaux, pour les lots charpente, couverture et éclairage
- De charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Modification de la carte scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-11-2 et L.5211-11-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la compétence facultative en matière scolaire et périscolaire exercée par le Grand Reims depuis le 1^{er} janvier 2017 pour la commune de Les Mesneux,

Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux

Considérant qu'actuellement la commune de Les Mesneux fait partie d'un regroupement scolaire éclaté avec les communes d'Ecueil, Sacy et Villedommange,

Considérant la construction d'un pôle scolaire par la Communauté Urbaine du Grand Reims sur la commune d'Ecueil qui va supprimer le regroupement scolaire éclaté,

Considérant la proposition faite par Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims de la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune et la décision prise à l'unanimité par le conseil municipal de Les Mesneux le 07 décembre 2020,

Considérant la délibération n°CC-2020-240 du conseil communautaire portant sur l'évolution de la carte scolaire afin que la commune de Les Mesneux ne soit pas rattachée au groupe scolaire d'Ecueil

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- Les enfants domiciliés à Les Mesneux seront scolarisés à l'école située dans la commune à partir de la prochaine rentrée scolaire 2021,
- Sollicite auprès de Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale, une modification de la carte scolaire sur le secteur.

Rapport des commissions

M. Jérémie BAUDOU a envoyé un compte-rendu par mail au conseil municipal relatif à la réunion sur la sécurité routière du 26 janvier 2021. Messieurs Devinque (CIP Nord) et Mezino (Département) étaient présents pour répondre aux questions sur la réglementation et les préconisations.

- **Commission communication** : Le bulletin est prêt et est en cours de distribution. Concernant les agendas distribués aux habitants chaque année, les annonceurs étant de moins en moins nombreux, un coût de 500 à 800 euros pourrait incomber à la commune. L'éventualité de ne plus faire cet agenda a été envisagée et nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement.
- **Commission technique** : Bertrand Hilmann et Christian Binet vont recenser nos besoins de travaux sur chacune des voiries du village pour la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre du plan 2021/2026.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire informe que les 4 logements sociaux seniors vont être mis à la location prochainement. Ils seront proposés en priorité aux seniors et ouvert à d'autres personnes en fonction des demandes. Les dossiers sont en mairie et sont à retourner auprès de Plurial Novilia.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 08 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

Les Mesneux, le 08 février 2021

Le Maire,
Anny Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021 :

MME DESOY	M. BAUDOU	M. HILMANN	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT
M. LE BOT	MME JACQUINET	M. BARBOTIN	